



Mon ex refuse de quitter mon logement suite à notre séparation

Par **Rachel789**, le **29/08/2023** à **19:45**

Bonjour,

Séparée depuis plusieurs mois, j'ai du littéralement fuir mon logement suite à des menaces verbales et physiques, sous le choc je n'ai pas porté plainte sur le coup (je sais, grave erreur, mais j'ai tout de même des preuves photographiques de l'état de mon appartement quand j'ai du fuir : salon totalement retourné, trous dans les murs et des preuves des violences physiques à mon encontre), pensant qu'il allait quitter le logement étant donné qu'il travaille, qu'il est en [CDI](#) et me confirmait qu'il était en contact avec des agences et visitait des appartements, je ne voulais pas impliquer la police pour l'instant, encore une fois je sais que c'est une erreur mais quand on a vécu 12 ans avec quelqu'un, c'est très très complexe mentalement.. On est clairement dans le déni des violences verbales et des menaces physiques qu'on subit.. Mon seul "instinct" a été de fuir chez mes parents et je regrette aujourd'hui de ne pas avoir porté plainte. Le problème c'est que quasiment deux mois ont passés et qu'il trouve toujours de nouvelles excuses pour rallonger sa présence dans mon logement. Sachant pertinemment que je ne remettrais pas un pied là-bas si il est encore là, il en profite clairement.

Pour les détails, nous avons vécu 10 ans dans cet appartement, nous n'avons pas d'enfants, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, le bail est à mon nom, je paye seule les charges depuis notre arrivée là-bas.

Mes proches m'ont suggéré de retourner à l'appartement durant ses heures de travail, de changer la serrure et de lui remettre ses affaires, le problème c'est que je ne sais pas si c'est vraiment légal d'expulser quelqu'un de cette manière ? Devrais je faire intervenir la police dans ce contexte ? Sachant qu'il m'a menacé à maintes reprises (preuves des vocaux et textos qu'il m'envoie) et certains membres de ma famille également. Donc je sais pertinemment qu'il ne va pas juste tranquillement récupérer ses affaires et ne va certainement pas bien réagir à un changement de serrure soudain..

Par **youris**, le **29/08/2023** à **20:14**

bonjour,

si le bail est à votre nom, votre concubin n' a aucun droit pour y résider, mais vous devez lui

laisser un délai raisonnable (2 mois ?) pour le quitter.

il n'est peut-être pas trop tard pour déposer une plainte.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **29/08/2023** à **20:49**

Bonjour, bienvenue

Vous semblez avoir compris ce qu'il faut faire mais vous semblez aussi ne pas vouloir le faire par peur de sa réaction.

Qui paie le loyer ?

Voulez vous récupérer cette location pour vous ?

Sinon, il faut dénoncer votre bail et déposer plainte.

Avez vous pensé à déménager vos meubles en son absence ?

Par **Pierrepauljean**, le **29/08/2023** à **21:14**

bonjour

étant donné que vous êtes seule titulaire du bail à titre de résidence principale, vous devez à minima occuper les lieux 8 mois

à défaut le propriétaire pourrait résilier le bail

si vous avez la possibilité de trouver un autre logement il va falloir donner congé